

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 21

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le résultat est très économique, tout en respectant l'hygiène. Economique, parce que plus simple au point de vue construction que si le rural et la maison étaient séparés ; hygiénique, parce que les odeurs de l'étable sont détournées de la maison d'habitation.

4. La construction.

Elle est en bois et a déjà fait ses preuves ailleurs. Elle offre quelques particularités intéressantes :

a) Madriers verticaux de 9 cm d'épaisseur, accolés les uns aux autres et chevillés entre eux, pour la maison pas plus larges que 18 cm, pour l'étable pas plus larges que 20 cm. Le retrait du bois perpendiculairement aux fibres est sans doute un désavantage ; toutefois, au lieu d'agir verticalement, il agit horizontalement. De cette façon la construction ne s'affaisse pas comme lorsqu'on se sert de madriers horizontaux. Pour diminuer le retrait on utilise (fig. 10 à 15) :

b) l'élément liant, qui consiste en un revêtement horizontal de 24 mm d'épaisseur, constituant en même temps, du côté intérieur, la boiserie. Toutefois, comme à l'extérieur, il est préférable d'avoir des planches verticales, nous avons enfin :

c) un revêtement vertical de 18 mm d'épaisseur sur carton bitumé.

La capacité isolante de cette paroi correspond à un mur de briques de 40 cm d'épaisseur.

Cette petite ferme convient à une altitude de 800 à 900 m et à une contrée riche en bois. Si modeste qu'elle soit, elle donne un aperçu des grandes lignes dans lesquelles les constructions rurales de nos jours pourraient s'adapter aux circonstances de notre époque éprouvée.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Rapport de gestion pour l'année 1934.

(Suite.)¹

4. *Assemblée des délégués.* — Il y a eu deux réunions durant l'année écoulée. La première, à Berne, le 24 février, avait à s'occuper d'abord de l'approbation des comptes de 1933 et du budget pour 1934. Le Comité central soumit ensuite ses propositions de contrat de communauté et de règlement d'examen relatifs à la protection légale des titres d'ingénieur et d'architecte ; puis saisie des exposés du président et du secrétaire et éclairée par notre conseiller juridique, l'assemblée approuva l'acheminement des projets auprès du Conseil fédéral, respectivement du Service fédéral de l'industrie, des métiers et du travail ; elle réserva toutefois encore une consultation des Sections, auxquelles, conformément à ce mandat, ces divers actes ont été soumis. On tiendra compte des vœux émis, dans la mesure du possible, lors de la rédaction des propositions au Département fédéral.

La seconde assemblée des délégués, le 8 septembre 1934, devait pourvoir au choix du président et des autres membres du Comité central. MM. Vischer, président, Walther, vice-président, Dumas, professeur et Rybi, architecte, furent réélus. Les autres membres, MM. Beuttner, ingénieur, Brémont, ingénieur et Leuzinger, architecte, démissionnaires, furent remplacés par MM. René Neeser, ingénieur-mécanicien, administrateur délégué et directeur des Ateliers des Charmilles, à Genève, A. Sutter, ingénieur cantonal en chef à Coire et Hans Näf, architecte à Zurich. Le Comité central tient à exprimer ici ses remerciements aux membres sortants pour leur précieuse collaboration durant plusieurs années ; M. Beuttner en particulier avait assumé les fonctions de trésorier de la S. I. A. depuis 1929.

MM. H.-L. von Gugelberg et Dr H. Brown ont été réélus, à l'unanimité, comme réviseurs des comptes, et M. L. Schwegler, comme leur suppléant. On a renoncé à remplacer comme suppléant M. Näf, appelé au Comité central.

En ce qui concerne la protection des titres, le président

donna connaissance des deux principales modifications introduites, depuis l'assemblée du 24 février, dans le règlement d'examen à côté de petites corrections rédactionnelles. M. Soutter, secrétaire, rapporta en français, en ajoutant quelques considérations d'ordre général justifiant la nécessité d'une protection légale des titres. Sur ce, l'assemblée approuva tacitement les mesures prises par le Comité central.

Sur demande de M. Rybi, architecte, le Comité central étudia depuis quelque temps l'établissement d'un *code d'honneur* de la S. I. A. M. Walther, ingénieur, exposa les raisons qui motivent cette création. Le Comité central a eu à s'occuper sérieusement et à maintes reprises d'infractions à notre morale professionnelle et de manquements en matière de concours ; la raison en réside principalement dans un défaut de notions exactes sur la moralité en affaires. Le Comité central, instance exécutive, ne peut, à la longue, exercer simultanément l'autorité du juge, dans les cas graves en particulier ; on se décida donc à créer une instance spéciale, analogue à celle des médecins ou des avocats. Deux voies s'ouvrent à cet effet. Ou bien chaque Section disposerait, à côté d'une instance supérieure, d'une commission chargée de trancher ses affaires intérieures, ou bien le règlement serait remis uniformément à la Société elle-même. Après discussion, on adopta le principe d'une organisation générale de discipline ; M. Vischer, président, nota les vœux émis ; un projet sera soumis à une prochaine assemblée des délégués.

M. Hertling, architecte, proposa de porter à deux délégués la représentation des Sections de moins de 30 membres, et ceci par un ingénieur et un architecte ; ce qui demanderait une modification de l'art. 28 des Statuts centraux. La prochaine assemblée des délégués en décidera.

Le centième anniversaire de la S. I. A., fondée en 1837, à Aarau, sera célébré dans deux ans. Le Comité central prévoit une fête jubilaire ; on la joindra à l'assemblée générale qui, prévue selon le cycle en 1936, sera reportée à 1937. La Section de Schaffhouse s'était obligeamment offerte pour organiser la prochaine assemblée générale ; mais la fête du jubilé représente un travail et des frais d'une tout autre envergure. Le Comité central propose, par conséquent, de délier la Section de Schaffhouse de son engagement et de prier Berne ou Zurich de prendre cette charge, ce qui fut approuvé. Le cycle habituel appelait une assemblée générale de la G. e. P. pour cette même année ; on devra donc s'entendre avec cette société.

5. *Assemblée générale.* — Pour la première fois, le 8 septembre 1934, la S. I. A. a eu l'honneur de saluer à son assemblée générale, tenue à Lucerne, un représentant de la plus haute magistrature du pays. M. le président Vischer souhaita la bienvenue à notre éminent hôte, M. le Conseiller fédéral Etter, puis aux autres représentants des Autorités, à ceux des sociétés amies et aux nombreux hôtes et collègues venus de toute la Suisse et de l'étranger pour participer à notre session sur les gracieux rivages du lac des Quatre-Cantons.

Après un court rappel du procès-verbal de la dernière assemblée générale, du 24 septembre 1932, approuvé tacitement, M. Vischer président fit rapport à l'assemblée sur l'activité de la Société au cours des deux années écoulées. Durant cette période, l'état des membres s'est élevé à 2277, chiffre qui se répartit comme suit entre nos diverses professions : architectes 616, ing.-constr. 901, ing.-mécan. 427, ing.-électr. 199, ing.-agr.-top. 67, chimistes etc. 67, total = 2277.

Un bref exposé suivit, concernant la protection des titres d'ingénieur et d'architecte, problème dont la S. I. A. s'occupe depuis l'assemblée générale de 1930, à Saint-Gall. D'autre part, le travail de révision des « Normes SIA concernant le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques et des constructions en béton et en béton armé », à l'étude depuis des années, a pu être mené à chef, son texte apuré ; une fois approuvées par le Conseil fédéral, ces prescriptions pourront enfin être éditées.

L'assemblée entendit deux intéressants exposés ; le premier, de M. le Dr H. Gruner, ingénieur à Bâle : « Rapport sur l'activité de la Conférence mondiale de l'énergie, et spécialement sur celle de sa commission internationale des grands barrages » ; le second, du Dr Linus Birchler, à Schwyz, sur « Vie culturelle dans la Suisse centrale actuelle » ; ces deux

¹ Voir *Bulletin technique* du 28 septembre 1935, p. 239.

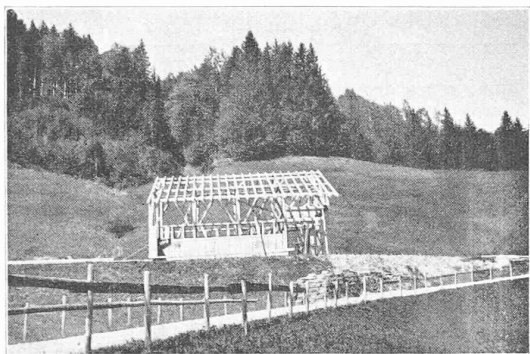


Fig. 10. — L'étable.

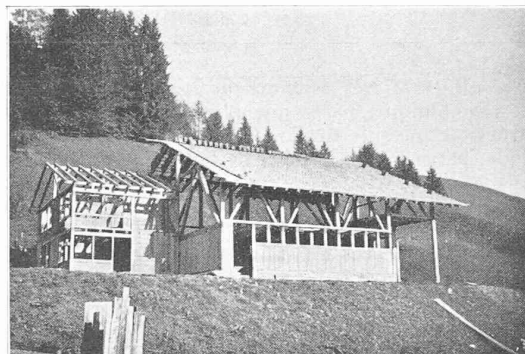


Fig. 11. — En cours de construction.

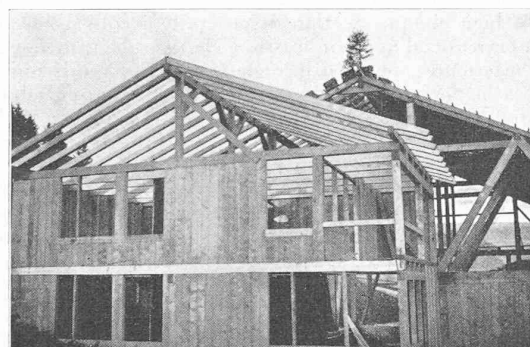


Fig. 12. — En cours de construction.

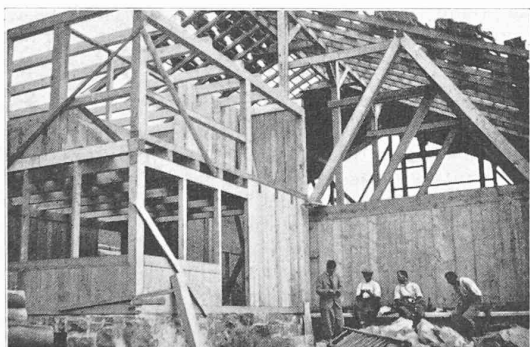


Fig. 14. — En cours de construction.

CONSTRUCTION
DE LA
« SCHAFHALDE »
« FERME
PRIMITIVE »

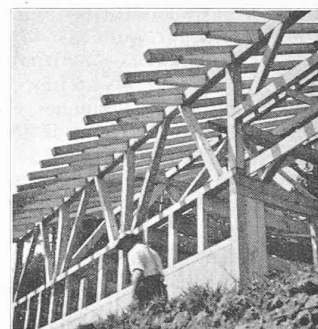


Fig. 13. — L'étable, en construction.

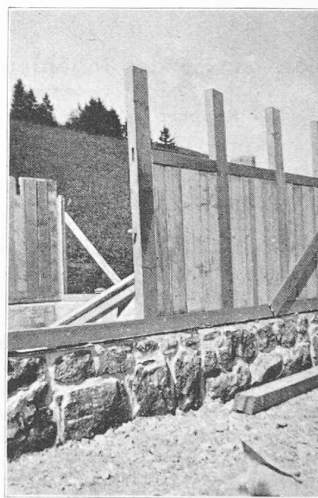


Fig. 15. — Principe de la paroi : sablière, madriers, cheville, etc.

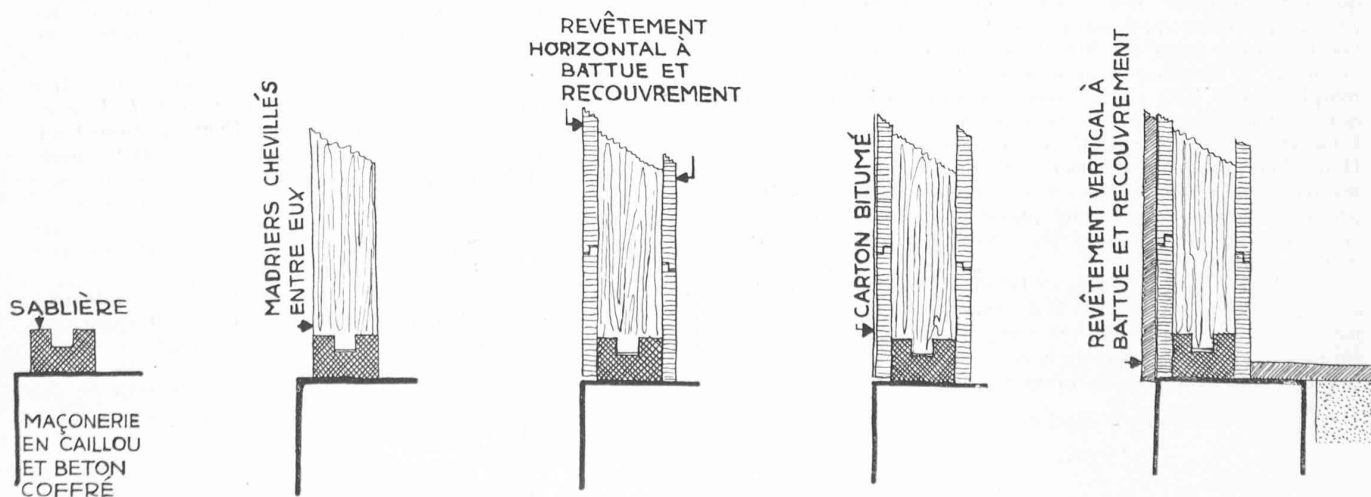


Fig. 16.

communications furent accueillies par de chaleureux applaudissements.

Un banquet officiel réunit les nombreux participants, le soir à l'Hôtel Schweizerhof. Le lendemain, un bateau spécial leur fit faire un tour sur le lac des Quatre-Cantons, que suivit une visite au Bürgenstock, où eut lieu le dîner de midi. Malgré l'averse qui la termina, la fête fut une réussite ; nous tenons à en remercier encore la Section des Waldstätte.

6. *Secrétariat.* — Le travail du Secrétariat a augmenté sensiblement durant l'année écoulée ; de nombreuses prestations se sont imposées à la S. I. A. dans divers domaines ; il en est résulté une activité accrue. Il faut attribuer à l'acuité des conditions économiques actuelles la recrudescence des informations relatives à l'application de nos normes et formules. Leur vente a toutefois un peu faibli, relativement à l'année précédente ; dispersée en moindres envois, elle a néanmoins donné plus de travail au Secrétariat. Le produit total de 34 800 fr. 25 se répartit comme suit :

107 095 exempl. allemands et 5279 ex. français des formules	
3 934 » 1104 » » normes	
111 029 exempl. allemands et 6383 exempl. français en tout.	

Des deux volumes de la Maison bourgeoise (XXV et XXVI) parus en 1934, on a vendu 255 exemplaires de *Vaud II* et 271 exemplaires de *Tessin I* ; on a en outre livré 52 exemplaires des volumes précédents XIX à XXIV, et 52 exemplaires des éditions antérieures.

On a expédié, d'autre part, 3149 remboursements sur imprimés et 1104 sur colis, outre environ 6800 imprimés divers et quelque 4200 lettres, cartes, etc. Il y avait, dans ce nombre, beaucoup d'avertissements relatifs à des cotisations non payées, soit par suite d'absence ou d'erreur, soit par confusion avec les cotisations de Sections ; les rentrées se sont faites, en fin de compte, à un faible pourcentage près. La tenue à jour de la liste des membres donne bien du travail de détail, vu les multiples changements d'adresse et les indications accessoires (activité, téléphone, etc.). La comptabilité donne aussi fort à faire ; son mouvement atteint environ 150 000 fr., compte tenu de toute l'activité de la Société, de la gérance de ses fonds et fondations et de ses affaires d'édition. Le secrétaire, engagé en occupation partielle, a vu son temps hypothéqué, bien souvent au delà des heures prescrites, par de nombreuses consultations verbales, des participations aux séances, aux discussions, aux conférences, etc.

7. *Groupe professionnels.* — Le Groupe professionnel SIA de l'acier et du béton a eu des séances de Comité, les 17 mars, 22 septembre et 24 novembre, et une assemblée de membres, le 13 octobre 1934. Il a fallu enregistrer diverses démissions, et assurer les élections correspondantes au Comité ; M. O. Ziegler, ingénieur à Bâle, président démissionnaire, a été remplacé, à l'assemblée des membres, par M. le Dr L. Karner, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich. Les tâches et le programme de travail du Groupe et de ses sous-commissions ont été étudiés en détail pour le prochain avenir ; les membres acquittent une cotisation de 10 fr. pour 1934. On décida la participation du Groupe au deuxième congrès de l'Association internationale des ponts et charpentes, à Rome, en 1936 ; puis l'état des conférences pour l'année à venir, ce dont les membres ont eu connaissance par une circulaire détaillée remise à fin décembre.

Le Groupe professionnel des ingénieurs mécaniciens n'a pas eu de séance durant l'année écoulée ; il y eut seulement deux consultations de la Commission du Groupe, au sujet d'une proposition d'entrée de la S. I. A. dans l'Office public de renseignements pour la protection de la propriété industrielle, et d'une autre, relative à une participation au Comité international pour les congrès de l'industrie des machines ; les deux propositions ont été déclinées par le Comité central en suite des avis reçus.

8. *Commission des concours.* — La session annuelle de la commission a eu lieu le 7 septembre, à Lucerne ; elle approuva le procès-verbal de la précédente séance et le rapport de gestion de son président, de décembre 1933 à août 1934. Les divers concours, grands et petits, ont malheureusement provoqué de bien nombreuses interventions de la Commission ; celle-ci n'a pas toujours pu faire prévaloir nos prescriptions,

tant auprès des maîtres de l'ouvrage que des membres des jurys ; le Comité central est même intervenu à l'occasion. La Commission a dû pourvoir au remplacement de son président, M. Rybi architecte, qui occupait ce poste depuis 1927 ; elle a présenté au Comité central M. F. Bräuning, architecte à Bâle, appel qui a été confirmé. Les communications éventuelles doivent désormais être adressées au nouveau président, à Bâle. Nous exprimons ici à M. Rybi, architecte, qui quitte la Commission en même temps que sa présidence, nos meilleurs remerciements pour son activité aussi longue que désintéressée.

9. *Commission des cartes fédérales.* — Présidée par M. le professeur Dr Bäschlin, une délégation de trois membres de la Commission des cartes a pris part à la conférence de la grande Commission d'étude ; elle a soutenu l'opinion qu'une bonne carte à 1 : 50 000 suffit à l'ingénieur dans son travail d'orientation ; mais que dès lors la carte à 1 : 25 000 perd son intérêt, car il faut ensuite un relevé à grande échelle, 1 : 5000 ou 1 : 10 000. Les délégations des autres corporations ont, au contraire, préconisé l'édition prochaine de la nouvelle carte de l'Etat-major à 1 : 50 000, à la condition que le programme de la carte fédérale fût élargi, et comprît la prévision d'une carte nationale plus détaillée de la Suisse, à 1 : 25 000. Cette édition ultérieure constituerait un moyen terme entre les relevés topographiques des Communes et la carte de l'armée. Quelques feuilles de cette carte seront éditées, aussitôt que les relevés du cadastre permettront de le faire sans lacune, de manière à ne pas nuire à l'établissement de la carte principale.

10. *Normes.* — La refonte des prescriptions pour les ouvrages en acier, en béton et en béton armé, a conduit à une révision des normes pour les constructions en bois, parues en 1926 sous le N° 111 ; ce travail a été entrepris immédiatement et on espère le voir aboutir sans retard. La Commission, chargée de cet ouvrage, comprend MM. Hubner, président, Chopard, Hans Jenny, Kægi, Ros, Schaltegger et Wickart.

Entre les divers formulaires du bâtiment, soumis à révision, le N° 124 « Conditions et mode de métrage pour travaux de couverture » a été mis au point et pourra être soumis à l'approbation d'une prochaine assemblée des délégués. Nous sommes en tractations avec les organisations d'entreprises intéressées au sujet d'autres formulaires.

11. *Entreprise de la Maison bourgeoise.* — Outre les 25^e et 26^e volumes parus au cours de l'année : *Vaud II* et *Tessin I*, on prépare encore l'édition du XXVII^e : *Valais*, du XXVIII^e : *Tessin II*, du XXIX^e : *Saint-Gall II*, et enfin du XXX^e volume : *Unterwald*, qui clôtura la collection.

Les huit fois 500 exemplaires des volumes XIX à XXVI, 4000 au total pris en charge depuis 1928, conformément au dernier contrat passé avec la maison Orell-Fussli, ajoutés aux volumes antérieurs pris par nous,

représentent une dépense de	Fr. 57 111.90
en regard de quoi la vente a rapporté . . . »	55 971.50

laissant un solde de dépense nette de	Fr. 1 140.40
---	--------------

et un stock de 1440 exemplaires des volumes XIX à XXVI, dont la valeur d'inventaire atteint 3332 fr. 90, à fin 1934. La S. I. A. a, d'autre part, attribué à la *Maison bourgeoise* de 1928 à 1935, des subventions au montant total de 17 500 fr. La valeur nominale des 1440 volumes disponibles représente 16 053 fr., intérêts non décomptés toutefois ; ce total n'est que de 2600 fr. inférieur à l'ensemble de nos investissements. Nous trouvons ainsi une justification des sacrifices financiers de la S. I. A. Mais l'entreprise de la *Maison bourgeoise* doit être, d'autre part, considérée en soi comme un vrai succès de la S. I. A., qui, par elle, a grandi dans l'estime des Autorités et des particuliers. Notre Société le doit spécialement au dévouement de son ancien président de Commission, M. P. Ulrich architecte, et de son successeur le président actuel, M. Schucan architecte. Les sacrifices ainsi consentis de part et d'autre à cette œuvre désintéressée ne restent pas sans fruits.

(A suivre).